

L'union locale prépare une conférence

CLCV : les ardoises dans le collimateur



Las personnes ont appris que les ardoises d'Espagne sort estampillées à Trélazé.

L'union locale CLCV (consommation logement et cadre de vie) s'intéresse aux problèmes rencontrés par les propriétaires d'ardoises. Une conférence va être programmée à court terme.

Un couple présente un devis du couvreur, qui lui propose des ardoises d'Espagne classe A, 1° choix. « Sachez que cette catégorie d'ardoises, il n'y en a pas sur le marché, signale Christian Sacquet, secrétaire de la CLCV Lannion-Trégor. Si votre artisan vous propose ce produit sur son devis, il vous trompe. - Vendredi soir, l'union locale CLCV Lannion-Trégor faisait le point sur les différents problèmes rencontrés par les propriétaires ou futurs propriétaires suite à l'évolution de leur couverture en

ardoises. La majorité autour de la table est victime et ne sait comment faire pour obtenir réparation. D'autres sont en phase d'acquisition.

Ils sont de Lannion, de Louannec, de Plouézec, de Bégard... TOUS ont le sentiment de s'être fait avoir sur la qualité du produit. Certains ont entamé des procédures judiciaires, comme ce monsieur, dont l'action reste sans suite. Les associations de consommateurs se demandent si on ne ferme pas les yeux pour protéger l'économie. - Cette personne a tout investi pour construire cette maison, on peut comprendre son désarroi devant cette situation. »

Les ardoises ont une garantie de 30 ans. Au bout de deux ans, certains propriétaires rencontrent des problèmes. • Aujourd'hui, les arti-

sans ne prennent plus le temps de trier les ardoises avant de les poser, dit cet ouvrier couvreur à la retraite. Avant, on prenait le temps de mettre, comme le veut métier, les grosses en bas, les moyennes au milieu et les fines en haut de la toiture. »

Pour lutter contre les abus, la CLCV va étendre son action au niveau régional. "Nous allons organiser une conférence avec comme intervenants un architecte, un couvreur, un fournisseur d'ardoises et un avocat spécialisé, poursuit Christian Sacquet. La pression médiatique doit être étendue aux autres associations de consommateurs, nous allons également alerter la Direction générale du contrôle des prix de la concurrence et de la Répression des fraudes. »